



**ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
SUR VOIE COMMUNALE
A L'OCCASION DE LA MANIFESTATION "WET'ISLAND"
LE SAMEDI 03 AOUT 2024**

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions de l'Etat,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
VU le Code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.11,
VU le Code de la Sécurité Intérieure - Article L 132-1,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

CONSIDERANT que la circulation et le stationnement en bordure et sur la chaussée de la **voie Tania THOBOR et Chemin Sous-Bois** doivent être interdits en raison de la manifestation "**WET'ISLAND**".

ARRETE

Article 1

La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits en bordure et sur la chaussée de la **voie Tania THOBOR et Chemin Sous-Bois, le samedi 03 août 2024 de 14h00 à 02h00 du matin**, sauf riverains.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sera mise en place à la charge de la commune de la commune du Lorrain.

Article 3

Les dispositions définies par l'article 1er prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6

Le Commandant de Brigade de Gendarmerie du Lorrain, le responsable de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Le Lorrain le 25/07/2024

Le Maire,

Justin PAMPHILE

